

Athéisme, libre pensée et question sociale

Serge Deruette
Université de Mons (UMONS)
Association Belge des Athées

Combien sommes-nous à imaginer que les idées se baladent librement dans le ciel de nos pensées, de nos désirs, de nos rêves ? La pensée doit être libre, évidemment. Mais tout aussi évidemment, elle ne flotte pas pour autant hors et au-dessus des conditions concrètes dans lesquelles elle trace son chemin.

Ainsi en va-t-il pour la libre pensée comme pour l'athéisme, tout autant que pour toutes les autres conceptions de la vie et du monde auxquelles elles s'opposent, enchaînées, elles, à des dogmes, qu'ils soient ceux des religions ou ceux des pensées dominantes, des pensées *mainstream*, comme l'on dit aujourd'hui. Toute pensée, aussi libre se proclame-t-elle être, est le produit comme la preuve d'une situation sociale concrète, faite de rapports sociaux concrets : des rapports d'adhésion, d'acceptation ou de résignation d'un côté ; des rapports de suspicion, de rejet ou d'opposition de l'autre.

Il n'est en conséquence pas possible de considérer la pensée libre, et l'athéisme qui en est la forme la plus avancée, pour ce qu'ils sont en soi, c'est-à-dire comme des idées ou des conceptions indépendantes des situations dans lesquelles ils sont produits, indépendamment des luttes politiques et sociales dans lesquelles ils s'ancrent. Et cela leur donne les multiples visages qu'ils présentent.

Quels enjeux politiques reflètent et expriment-ils ? Pour quelles causes les invoque-t-on ? Quels engagements impliquent-ils ?

La question doit d'autant plus nécessairement être posée que, dans la variété des positions politiques, l'athéisme et la libre pensée apparaissent comme des idées transversales, revendiquées à gauche comme à droite, et dans les positions les plus extrêmes aussi. Une telle variété de positions traduit autant de divergences sociales et politiques. Il ne peut donc y avoir une face unique, mais de multiples visages, voire de multiples masques.

Si c'est bien le lot des religions de diverger les unes des autres, tant elles sont variées – et varient ! –, pourquoi en serait-il différemment de la pensée libre et de l'athéisme ? Ce serait quand même étonnant, en fait miraculeux (de l'ordre de l'irrationnel et du surnaturel) qu'il ne présentent pas une multiplicité de formes léguées par les enjeux historiques, sociaux et économiques, politiques et idéologiques, qu'ils ne soient pas travaillés par eux.

Un peu d'histoire

Toute l'histoire de l'émergence de l'athéisme exprime, au travers de ce désir salutaire de libérer des dogmes pensée et consciences, son caractère social, lié à des intérêts sociaux spécifiques, ceux d'une force nouvelle qui trace son chemin à l'intérieur d'une société qui, elle, pour le maintien des intérêts sociaux spécifiques dominants, avait besoin de dogmes et d'une religion pour maintenir le peuple en sujétion.

Sous la forme de ce que l'on a appelé le libertinage, l'athéisme qui s'affirme aux XVI^e et XVII^e siècles est la manifestation d'une bourgeoisie qui ne se reconnaît pas dans l'ordre soutenu par

l’Église et revendique pour elle-même la liberté et les droits individuels : trivialement, bassement, matériellement : de s’enrichir par l’argent du commerce et de la production marchande ; et plus spirituellement, plus frivolement, plus joyeusement : de vivre sans Dieu et sans les lois de l’Église.

L’athéisme, dans l’Ancien régime, portait la marque d’une élite possédante, celle, nouvelle, novatrice, riche de sa fortune mobilière, à laquelle se joignait dans son sillage l’ancienne, celle de la terre, d’une aristocratie qui, ce faisant, exprimait sa décadence.

C’est que, sous cette forme du libertinage, se dissimulait cette disposition particulière qu’est le mépris élitaire bourgeois pour les couches populaires paysannes, analphabètes et miséreuses, pour lesquelles l’athéisme n’était aucunement une option. Un mépris que rejoignait le dédain aristocratique historiquement séculaire : l’athéisme comme privilège, comme « droit régalien » exclusif de la fortune, réservé aux nantis, à l’élite économique, sociale et intellectuelle, tandis que le peuple croupissait autant dans la misère que dans la superstition.

Cet élitarisme propre aux Temps modernes d’une pensée libre et libérée des dogmes religieux ne souffre pas de dérogation, si ce n’est celle, exceptionnelle à bien des égards, de Jean Meslier, ce bon curé Meslier, ce petit curé de village qui, à l’inverse, seul en son siècle, prône non seulement le communisme, mais encore, et en cela est-il vraiment unique, la révolution pour le réaliser, qui passe par l’action des masses.

Premier véritable théoricien du matérialisme philosophique et de l’athéisme, par lesquels il vise à désabuser les peuples de l’abrutissement clérical au service des nobles et des grands, lui seul avant la Révolution, avant le triomphe du capitalisme industriel et l’organisation du mouvement ouvrier, Meslier est bien le seul en ce siècle des Lumières à prôner un athéisme à destination expresse des masses, et pour le renversement des puissants.

Il se distingue ainsi de l’athéisme des penseurs les plus radicaux des Lumières, de Diderot, d’Holbach, de La Mettrie qui, en défendant que le monde et la vie s’expliquent sans Dieu, visaient seulement à libérer la matière de sa gangue idéaliste pour mieux pouvoir la maîtriser, sans pour autant envisager de révolutionner la société, tout au plus la réformer.

L’athéisme du siècle suivant sera différent : il faudra attendre le triomphe de la bourgeoisie, la Révolution puis les guerres napoléoniennes, l’avènement de la société industrielle et le monde ouvrier pour que l’on renoue avec cet athéisme caractéristique du mesliérisme, cette hirondelle qui n’annonçait pas le printemps de la pensée libératrice – ou le faisait si précocement. Ce sera sous la forme de l’anarchie avec Bakounine par exemple, mais surtout sous celle du communisme moderne avec Engels et Marx pour qui combattre la religion passe nécessairement par le combat contre une société qui a besoin de la fabriquer, pour qui, « une fois démasquée l’image sainte qui représentait la renonciation de l’homme à lui-même », il consiste « à démasquer cette renonciation sous ses formes profanes », de sorte que

la critique du ciel se transforme ainsi en critique de la terre, la critique de la religion en critique du droit, la critique de la théologie en critique de la politique¹.

Les premières sociétés de la Libre Pensée en France sont nées sous la Seconde République. Elle se développeront, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles sous la Troisième. Quant à la Commune de Paris de 1871, elle était résolument libre penseuse, montrant l’adéquation entre lutte sociale et lutte contre le cléricalisme qui servait les puissants.

Sous l’égide du marxisme, l’athéisme gagnera le mouvement ouvrier et son organisation. Ceci étant, dans les luttes sociales, la posture athée du marxisme ne supplante pas les enjeux politiques. Lénine plus clairement que tout autre, l’exprimait ainsi :

L’unité de cette lutte réellement révolutionnaire de la classe opprimée combattant pour se créer un paradis sur la terre nous importe plus que l’unité d’opinion des prolétaires sur le paradis du ciel².

Passons rapidement sur le XX^e siècle, en épinglons cependant, à titre illustratif, ceci qui concerne la Belgique : les socialistes y adjoignent la lutte contre l’Église en adjoignant suggestivement au dernier couplet de *L’Internationale* « ... sera le genre humain », la rime : « À bas les calotins »³.

En France, comme l’on sait, la question de la séparation de l’Église et de l’État avait été réglée par la loi de 1905 qui garantit « la liberté de conscience » et « le libre exercice des cultes », tout comme le principe de la séparation des Églises et de l’État. Tout au long du XX^e siècle, l’Église catholique restera l’ennemi par excellence des athées et autres libres penseurs.

Mais cela changera au début du nôtre, le XXI^e, où la question religieuse, jusqu’ici focalisée sur l’Église romaine, concernera moins celle-ci que l’islam, portée par des populations d’origine maghrébine.

Aujourd’hui. L’inévitable question du voile

Comme celle du reste de l’Europe occidentale, la composition sociale de la France insère en son sein une composante immigrée d’origine maghrébine mettant en avant l’islam comme forme religieuse.

Les attentats du 11 Septembre 2001 feront basculer le rapport des forces sur cette religion, amalgamée pour beaucoup, sans plus aucun garde-fou, à l’islamisme. Le contexte international change lui aussi : l’Union soviétique a été renversée et le capitalisme mondial subit une crise profonde où les fractures sociales se renforcent. Dans ce cadre nouveau, l’ennemi idéologique du monde occidental, de communiste qu’il avait géopolitiquement été, se voit maintenant remplacé par l’islamisme, l’intégrisme, et, par extension facile aux yeux de beaucoup, par l’islam comme tel.

En France, comme en Europe de façon générale, le contexte politique interne pèse aussi sur le débat où le fascisme, modernisé ou non, sous la forme du Front National des Le Pen, le père puis la fille avec le RN, était apparu comme une force politique nouvelle, déplaçant le curseur vers ses propres thèmes électoraux et idéologiques, ceux du racisme.

En mai 2003, le rapport Baroin dénonce le « communautarisme » qui menace la laïcité⁴, conforté en décembre par celui de la commission Stasi dont le but était de réfléchir sur « l’application du principe de laïcité dans la République ». Cela débouche sur la loi de 2004 qui interdit les signes religieux à l’école⁵. Si elle s’en réclame et prétend simplement l’actualiser, la laïcité « à la française » de la loi de 1905, un siècle exactement après avoir été mise sur les fonts baptismaux, avait en fait vécu.

De simple et claire qu’elle était, la séparation de l’État et des cultes qui caractérisait ce que l’on appelle « la laïcité à la française » se transforme ainsi en la dénonciation d’un culte, l’islam. Alors qu’à l’origine, il y a deux siècles, elle visait à émanciper et à libérer la société de l’emprise millénaire d’une Église bénissant l’absolutisme, voici maintenant que la laïcité se fait elle-même porteuse d’interdictions, excluant en toute bonne conscience tranquille des femmes voilées qui, pour être jugées « non émancipées », sont déclarées « non émancipables ».

Des juristes français le mettent en évidence, « d’un principe garantissant la liberté des cultes » affirmé dans la loi de 1905, la laïcité est devenue, telle que redéfinie dans la loi de 2004, « le fondement de restrictions à la liberté religieuse »⁶. De même, Jean Baubérot constate que la conception de la laïcité consacrée par la loi de 2004, alors même qu’elle se réclame de l’esprit de la loi de 1905, s’inscrit en faux avec elle : celle-là s’opposait alors aux Églises, celle-ci s’oppose aujourd’hui aux expressions religieuses de communautés fragilisées et stigmatisées⁷. Elle s’oppose maintenant, non plus à une institution religieuse, mais à un groupe social, celui, fragilisé qu’est la communauté musulmane, pour qui sa religion, l’islam, est aussi un refuge contre l’exclusion dont il est l’objet.

C'est dans ce contexte que ce « bout de tissu » va enflammer les débats. Dès lors, la question du voile, si souvent remise sur la scène politique et médiatique (la dernière en France, date de mars de cette année, sur son admission ou non dans les compétitions sportives), devient le mouton noir tout désigné qui menace la laïcité, et les musulmans leur bouc émissaire.

Posons la question : ainsi comprise, la laïcité n'aboutit-elle pas à restreindre les droits individuels fondamentaux, au rang desquels se trouvent la liberté de conscience et celle d'exprimer ses opinions, qu'elles soient ou non religieuses ?

Car en fait, toutes religions, comme toutes opinions légitimes, doivent pouvoir être exprimées et manifestées, donc être aussi « une affaire publique ». Que serait une société dans laquelle la liberté d'opinion n'impliquerait pas par définition la liberté d'exprimer ces opinions ?

Que l'islam soit une idéologie d'oppression est un fait qu'aucun libre-penseur, qu'aucun athée ne conteste. Que l'imposition du voile soit une pratique rétrograde qui marque la soumission des femmes non plus. Que l'islamisme soit un danger aussi. Il est hors de doute qu'il faille soutenir les femmes qui, comme en Iran et dans les sociétés où dominent l'islam, mènent un combat émancipateur qui passe par le refus de le porter.

Mais chez nous, le voile n'est-il pas aussi un signe que brandissent ces femmes de l'immigration à la face d'un Occident qui les rejette ? S'il est bien le signe manifeste d'un repli identitaire sur sa propre communauté d'appartenance, il l'est aussi, il l'est surtout lorsque la « communauté d'adoption » ne les « adopte » pas et les méprise, quoi qu'elles fassent, comme immigrées, comme femmes, comme pauvres. Devrait-on oublier cela ? Du moins, pourrait-on y réfléchir ?

Le combat de la laïcité, qui est aussi celui de la libre pensée et de l'athéisme, a toujours été de défendre la séparation de l'État avec les cultes. Il ne peut se transformer en l'interdiction faite à des citoyens de manifester leurs convictions religieuses dans l'espace public. Quel que soit notre désir de voir les religions régresser, et avec elles l'irrationalisme, le mensonge et l'obscurantisme, pouvons-nous nous permettre de réclamer que l'on interdise la manifestation de la liberté d'expression pour laquelle des générations entières des nôtres se sont battues. Que nous le voulions ou non, les conceptions religieuses sont une opinion. Il ne s'agit donc pas d'en interdire l'expression... sinon à nous retrouver sur la même ligne que ces États qui répriment impitoyablement la liberté d'exprimer et de manifester ses idées.

Conclusion

Droits individuels et droits sociaux ne s'opposent pas. Les libertés collectives ont été conquises, non contre les libertés individuelles, mais en défendant celle-ci. L'islam n'est pas l'intégrisme. Il n'est pas non plus l'islamisme, qui en est une expression politique, ni moins encore le terrorisme islamiste que rejettent la majorité des musulmans.

Puisque la libre pensée et l'athéisme s'inscrivent dans les forces et les rapports sociaux, leur combat doit s'inscrire dans les luttes sociales pour l'émancipation de toutes et de tous, sans ces exclusions qui l'affaiblissent et la paralySENT.

Laissons aux racistes de faire le lit du fascisme et de la division. Pour combattre l'illusion religieuse et l'imposture cléricale, c'est d'arguments, de raison et de dialogue dont nous avons besoin, pas d'exclusions, d'invectives et d'anathèmes. La rationalité et la fermeté de l'argumentation dans la critique de l'oppression religieuse priment sur le rejet de ceux et de celles qui en sont les proies.

Et puis encore cette question : la libre pensée et l'athéisme se veulent émancipateurs : pour qui ?

Pour ceux qui, en toute bonne conscience d'avoir raison – *leur* raison, pas *la* raison –, défendent les intérêts d'une minorité bienpensante, sûre de ses valeurs. Ou pour toutes et tous, en ce

compris celles et ceux qui, dans leurs composantes les plus populaires, subissent ces conceptions élitistes et en sont méprisés ?

¹ *Contribution à la critique de La philosophie du droit de Hegel*, 1843.

² Lénine, « Socialisme et religion », texte de décembre 1905.

³ <https://www.athees.net/a-bas-les-calotins/>

⁴ Voir ce rapport sous : assemblee-nationale.fr/12/pdf/rapports/r1275-t1.pdf

⁵ Voir à ce propos l'excellente analyse de Françoise Lorcerie, « La “loi sur le voile” : une entreprise politique », *Droit et société*, 2008/1 (n° 68), pp. 53-74. DOI : 10.3917/drs.068.0053. URL : cairn.info/revue-droit-et-societe1-2008-1-page-53.htm

⁶ Stéphanie Hennette-Vauchez et Vincent Valentin, *L'affaire Baby Loup ou la nouvelle laïcité*, LGDJ - Lextenso éditions, coll. Exégèses, 2014, p. 29.

⁷ *Histoire de la laïcité en France*, PUF, « Que sais-je ? », 2013, pp. 105 *sq.*